

DÉCRET N° 2021 – 510 DU 04 OCTOBRE 2021

portant ratification du traité portant modification des dispositions du traité de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) du 20 janvier 2007, relatives à la dénomination du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers, adopté à Abidjan en Côte d'Ivoire, le 12 juillet 2019.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2021-08 du 04 octobre 2021 portant autorisation de ratification du traité portant modification des dispositions du traité de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) du 20 janvier 2007, relatives à la dénomination du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers, adopté à Abidjan en Côte d'Ivoire, le 12 juillet 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement,

DÉCRÈTE

Article premier

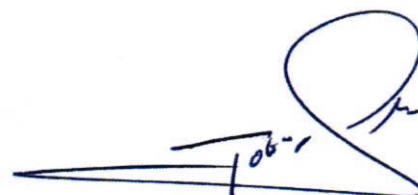
Est ratifié, le traité portant modification des dispositions du traité de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) du 20 janvier 2007, relatives à la dénomination du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers, adopté à Abidjan en Côte d'Ivoire, le 12 juillet 2019 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

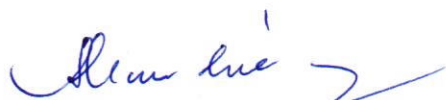
Fait à Cotonou, le 04 octobre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



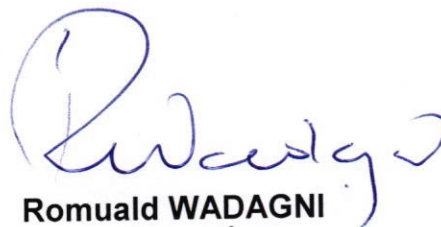
Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération,

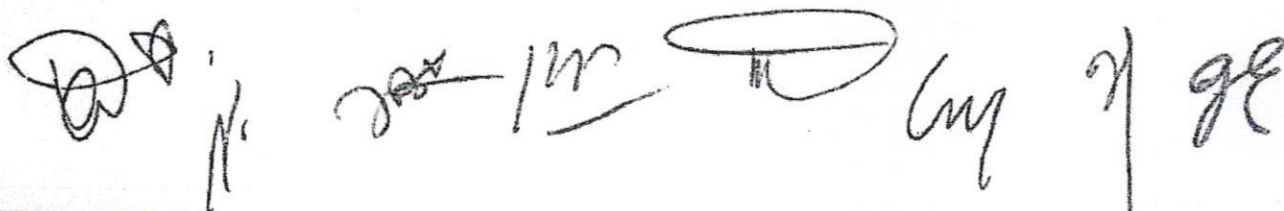


Aurélien A. AGBENONCI

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MJL : 2 – MAEC : 2 – MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 – SGG : 4 – JORB : 1.

Union Monétaire Ouest Africaine

TRAITÉ PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU TRAITE DE L'UNION MONETAIRE
OUEST AFRICAINE DU 20 JANVIER 2007 RELATIVES A LA DENOMINATION DU CONSEIL
REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE ET DES MARCHES FINANCIERS

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large stylized signature on the left, a signature with 'M' in the middle, and initials 'Cuy' and 'ge' on the right.